

## J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 24 juillet 1874

Auteur·e : [Taupier, J.](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 16 (2)

Collation 2 p. (54r, 55v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Taupier, J. J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 24 juillet 1874, consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52557>

Copier

### Présentation

Auteur·e [Taupier, J.](#)

Date de rédaction [24 juillet 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Lieu de destination 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Scripteur / Scriptrice [Taupier, J.](#)

### Description

Résumé Taupier accuse réception de la lettre de Godin du 23 juillet 1874. Il justifie sa décision d'exclure Delaruelle de la séance d'ouverture du courrier mais l'informe qu'il l'a à nouveau autorisé pour se conformer à ses ordres. Il proteste qu'il n'a jamais empêché Delaruelle de consulter les livres de comptabilité et que ce dernier

a avancé cette excuse pour expliquer son incapacité à accomplir un travail. Sur la décision d'employer Brock dans le bureau d'Alizart. Taupier se défend d'être autoritaire et assure Godin qu'il respectera toutes les observations qu'Eugène André lui fera.

Notes Lieu de destination : la lettre est probablement envoyée au 28, rue des Réservoirs à Versailles, où Godin séjourne pendant les sessions de l'Assemblée nationale dont il est l'un des députés. La lettre de Godin à J. Taupier du 23 juillet 1874, à laquelle répond Taupier, est copiée sur les folios 240r et 241v du registre Cnam FG 15 (15).

## Mots-clés

[Conflit](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Alizart, Jules \(1845-1910\)](#)
- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Brock \[monsieur\]](#)
- [Delaruelle \[monsieur\]](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familière](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Guise, le 21 Juillet 1871.

Monsieur Godin, Député,

J'ai reçue honoreé lettre  
du 23 Courant. lorsque M<sup>r</sup> Delaruelle a cessé  
d'assister à l'ouverture du courrier, vous étiez ici. —  
J'ignorais qu'il y venait par votre ordre, autrement  
je n'aurais pas de moi-même pris cette mesure,  
qui n'avait pour but que le bien du service, cet  
employé se trouvant dans les bureaux de la plus  
grande autorité près de vous et l'autant à tort  
et à travers de ce qu'il y avait dans le courrier  
de chaque jour. J'avais pensé que, pour la dignité  
même de la maison, il ne devait plus y assister.  
Si je me suis trompé, je le regrette. — Dans tous  
les cas, l'occasion était belle pour lui de vous  
en parler alors à vous-même, au lieu d'attendre  
aujourd'hui, pour vous en écrire.

Conformément  
à vos ordres, M<sup>r</sup> Delaruelle a assisté ce matin  
au courrier et y assistera constamment à l'avenir.

Pour les livres  
de la Comptabilité et autres, ils ont sans cesse  
été et sont toujours à la disposition des fonctionnaires  
de l'Etablissement, sans en excepter M<sup>r</sup> Delaruelle.  
Ce qui a motivé probablement une réclamation  
de sa part, c'est que j'ai cru, en en prévenant  
M<sup>r</sup> Emile, dvoir empêcher qu'un Employé, chargé

d'un Service de Comptabilité, fit à la place un travail dont vous l'avez chargé pour l'historique de tous les meubles de l'adine. Il lui avait même, de sa propre autorité, offert, paraît-il, 500 francs, à payer par la maison. N'étant pas capable lui-même d'en venir à bout, il s'en est probablement tiré en Normand, en y disant que je lui refusais les livres. C'est un moyen comme un autre pour de tirer d'affaire. Mais, toujours, tous les livres ont été et sont à sa disposition.

Tous les employés, sans aucune exception, ont en moi l'homme le plus disposé à tout faire pour la bonne marche du fonctionnement général. On peut écrire tout ce que l'on voudra contre moi; mais, si on descend au fond des choses, on constatera que je n'ai pas tort.

J'avais mis un employé, Brock, de la Comptabilité proprement dite, au bureau de M<sup>r</sup> Alizard. Je crois pouvoir le faire. Une autre fois, avant une mutation, je vous en poserois la chose. Si M<sup>r</sup> Brock se relâche depuis peu, il n'était pas en mon pouvoir de le prévoir et, si M<sup>r</sup> Delaruelle vous en a parlé, il pourrait de rappeler que lui, comme je l'ai fait, l'avait un peu pris sous sa protection. On ne peut pas répondre qu'un employé sera toujours bon.

Je recevrai de M<sup>r</sup> André toutes les observations qu'il vous plaira de me faire donner par lui. Croyez bien, je vous prie, que je suis moins et bien moins autoritaire qu'on peut vous l'écrire. Je pense qu'une enquête en pareille occasion serait bonne; car il est bien fâcheux d'être ainsi desservi près de vous, sans le mériter.

Je ferai toujours mon devoir de dévoué serviteur dans les fonctions que vous avez bien voulu me confier et vous prie d'agréer, M<sup>r</sup> Monsieur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

J. Vautier

